

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE:

Monsieur François Boileau
Commissaire
Commissariat aux services en français

DE:

Kevin Costante
Sous-ministre

DATE:

le 14 février 2012

SUJET:

Rapport d'enquête
Les écoles de langue française dans la région du grand
Toronto: Quand le plus élémentaire devient secondaire

Il me fait plaisir de répondre à votre rapport d'enquête paru le 28 juin 2011, intitulé « Les écoles de langue française dans la région du grand Toronto: Quand le plus élémentaire devient secondaire ».

Le ministère de l'Éducation tient à remercier le Commissariat aux services en français pour la révision détaillée des inquiétudes au sujet de l'accès à l'éducation de langue française dans le grand Toronto ainsi que les recommandations afférentes. Tel que présenté au sein du rapport d'enquête, depuis la création des conseils scolaires de langue française en 1998, le financement associé aux opérations de ceux-ci s'est accru de façon significative et est soutenu par une variété de stratégies visant le succès des élèves de langue française. De plus, le rapport souligne que le gouvernement a grandement étendu l'accès à l'éducation de langue française dans le grand Toronto et en province en fournissant le financement nécessaire à l'établissement de nouvelles écoles ou l'agrandissement d'écoles existantes. Il est important de cadrer et d'évaluer ce progrès dans le contexte de la stratégie provinciale axée sur le succès des élèves.

En plus de ces progrès remarquables au niveau de l'éducation de langue française, il me fait plaisir de souligner les résultats significatifs au niveau de l'expansion du réseau dans le grand Toronto depuis la parution de votre rapport d'enquête en juin 2011 :

- Par le biais de la composante de redressement immobilier transitoire du programme d'allocations pour les immobilisations prioritaires de 2011, le Ministère a fourni 24,1 millions de dollars en vue d'établir deux nouvelles écoles élémentaires et une nouvelle école secondaire à Toronto, ainsi que 11,8 millions de dollars pour une nouvelle école de la maternelle à la 12^e année à Stouffville.
- Par le biais du programme d'allocations pour les immobilisations prioritaires de 2011, le Ministère a aussi fourni 16,4 millions de dollars en financement en vue de répondre aux pressions dues aux effectifs dans trois écoles élémentaires de langue française de Toronto. Ce financement peut être utilisé par les conseils scolaires afin d'agrandir les écoles existantes ou pour acquérir de nouvelles installations.
- En octobre 2011, le CS Viamonde et le CSDC Centre-Sud ont conjointement acquis du Toronto District School Board (TDSB) le West Toronto Collegiate Institute. Les deux conseils scolaires collaborent en vue d'ouvrir une école conjointe secondaire de langue française en 2012. Cette collaboration répond au projet antérieurement financé d'école secondaire dans l'ouest de Toronto du CSDC Centre-Sud et vient augmenter le support du Ministère originalement alloué au CS Viamonde pour l'expansion du Collège français. De plus, ce projet fait la démonstration de trois conseils scolaires travaillant en coopération de façon efficace afin de répondre aux besoins des élèves de Toronto.
- CS Viamonde a fait l'acquisition de l'ancienne école élémentaire Parkview du TDSB en vue d'établir une école desservant les élèves d'Etobicoke grâce au financement alloué sous le programme d'immobilisations prioritaires de 2011.
- CS Viamonde a fait l'acquisition de l'ancienne école élémentaire McCowan du TDSB en vue d'établir une école desservant les élèves de Scarborough sud grâce au financement alloué sous le programme d'immobilisations prioritaires de 2011.
- CS Viamonde s'affaire à achever un ajout ainsi qu'une rénovation majeure à sa nouvelle école secondaire à Richmond Hill grâce au financement obtenu du Ministère sous le programme de redressement immobilier transitoire.
- CSDC Centre-Sud a fait l'acquisition de l'ancienne école élémentaire St. William du Toronto Catholic District School Board (TCDSB) afin de répondre aux pressions dues aux effectifs à l'ÉEC Georges-Étienne-Cartier dans le quartier The Beach (secteur sud-est de Toronto) grâce en partie au financement alloué sous le programme d'immobilisations prioritaires de 2011.

- CSDC Centre-Sud a fait l'acquisition de l'ancienne école élémentaire Richview du TDSB afin de répondre aux pressions dues aux effectifs à l'ÉEC Sainte-Marguerite-d'Youville à Etobicoke grâce en partie au financement alloué sous le programme d'immobilisations prioritaires de 2011.
- CSDC Centre-Sud a fait l'acquisition de l'ancienne école Essex West du TDSB et s'affaire à la rénover afin de remplacer l'ÉEC du Sacré-Cœur grâce au financement alloué sous le programme d'école dont les coûts de remplacement sont prohibitifs par le Ministère.

De façon générale, les effectifs scolaires de la province ont baissé de plus de 100 000 élèves depuis 2002-03. Cependant, les conseils scolaires de langue française du grand Toronto et de la région d'Ottawa ont vu leurs effectifs croître de façon significative. Le CS Viamonde et le CSDC Centre-Sud ont connu une croissance de près de 5 000 élèves, soit 30 pour cent, depuis 1998. Les conseils de langue française d'Ottawa ont connu une croissance juste au-dessus de 23 pour cent depuis 1998 pour une croissance totale de plus de 5 400 élèves. Cette situation se reflète dans l'expansion du réseau des écoles de langue française grâce à la contribution financière du Ministère.

Je tiens aussi à souligner qu'en août 2011, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a rendu publics les résultats des tests de la 3^e année et de la 6^e année pour l'année scolaire 2010-11. Des gains importants ont été réalisés depuis 2002-03 par les conseils scolaires de langue française. En effet, les élèves performant au niveau ou au-delà de la norme provinciale de lecture en 3^e année et de lecture, d'écriture et de mathématiques en 6^e année. Une analyse spécifique des résultats des élèves des conseils scolaires de langue française du grand Toronto démontre que ceux-ci suivent la même tendance.

Le Ministère continue la promotion de sa stratégie visant l'amélioration du rendement des élèves. Les résultats aux tests de l'OQRE confirment que le niveau actuel de financement permet aux conseils scolaires de langue française de livrer ces résultats.

La pièce jointe à cette lettre contient la réponse du Ministère à chacune de vos recommandations. Nos réponses soulignent les interventions spécifiques que le Ministère a mises en œuvre afin de changer la perception d'un manque d'écoles de langue française dans le grand Toronto. De plus, elle identifie les éléments sous constante considération par le Ministère visant à supporter davantage l'éducation de langue française.

En conclusion, le Ministère apprécie votre rapport d'enquête et continuera à considérer les recommandations visant à offrir un support toujours meilleur pour tous les élèves fréquentant nos écoles financées par les fonds publics. Des gains mesurables ont été réalisés par les conseils scolaires de langue française au niveau de l'expansion de leur réseau d'écoles ainsi que par les élèves de langue française tel que démontré par les résultats aux tests de l'OQRE en lecture, écriture et mathématiques.

Cordialement,

Kevin Costante
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation

c.c. : David Fulford, sous-ministre adjoint,
Division de la gestion et des services ministériels
Jocelyne Samson, Chef des enquêtes / conseillère de direction en politique,
Commissariat aux services en français

RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS

Première recommandation : Le commissaire recommande que le ministère de l'Éducation :

- construise ou fournisse de nouveaux établissements dans les secteurs insuffisamment desservis de la région du grand Toronto afin de combler l'écart entre le nombre d'écoles et celui des élèves francophones;
- demande aux conseils scolaires de langue française de la région du grand Toronto de collaborer afin de combler cet écart; et
- utilise dorénavant la définition inclusive de francophone (DIF) dans ses exercices de détermination des besoins en matière d'éducation de langue française.

Réponse du Ministère:

Bâtir ou fournir de nouvelles installations scolaires dans le grand Toronto

Depuis 2006, le Ministère a fourni près de 300 millions de dollars en financement afin de permettre l'expansion des conseils scolaires de langue française par le biais de la construction ou de l'acquisition d'écoles dans des secteurs où les ayants droits sont sous-desservis ou non-desservis.

S'appuyant sur ce programme empreint de succès, en mars 2011, le Ministère a annoncé que près de 600 millions de dollars étaient disponibles afin de rencontrer les priorités en matière d'immobilisations pour les conseils scolaires de la province au cours des trois prochaines années. Au même moment, le Ministère a confirmé que jusqu'à 45 millions de dollars de ce financement visaient spécifiquement à accroître l'accès des ayants droits aux écoles de langue française. Le Ministère a procédé aux annonces reliées à ce financement le 15 juin 2011 et a confirmé quelques approbations additionnelles en août 2011. Au total, près de 700 millions de dollars ont été alloués incluant le financement immobilier pour le programme de maternelle et jardin à temps plein pour les écoles éligibles.

Plus spécifiquement, à l'été 2011, le Ministère a annoncé le financement pour :

- Une école élémentaire dans le sud d'Etobicoke pour le CS Viamonde ;
- Une école élémentaire dans le sud de Scarborough pour le CS Viamonde ;
- Un ajout à une école élémentaire (Pierre-Elliott-Trudeau) à Toronto pour le CS Viamonde (peut être utilisé pour acquérir une école) ;
- Une école secondaire (West Toronto) à Toronto pour le CS Viamonde (ce projet se fera en collaboration avec le CSDC Centre-Sud qui a reçu du financement dans le passé) ;
- Une nouvelle école élémentaire dans The Beach (sud-est de Toronto) pour le CSDC Centre-Sud ;
- Une nouvelle école élémentaire à Etobicoke pour le CSDC Centre-Sud ;
- Une nouvelle école élémentaire à Stouffville pour le CSDC Centre-Sud, et ;

- Une nouvelle école secondaire à Stouffville pour le CSDC Centre-Sud (qui sera bâtie sous le modèle d'une école de la maternelle à la 12^e année).

En somme, depuis 2006, sous les programmes de financement en matière d'immobilisations tel que le redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française, les écoles en croissance et les immobilisations prioritaires, le ministère de l'Éducation a approuvé 22 projets immobiliers à Toronto et dans le grand Toronto pour les conseils scolaires de langue française. Ces projets sont :

Conseil scolaire	Nom du projet	Localisation
CS Viamonde	ÉÉP des Quatre-Rivières	Orangeville
CS Viamonde	ÉÉP La Mosaïque	Toronto
CS Viamonde	ÉSP Collège Français (West Toronto)	Toronto
CS Viamonde	ÉSP Richmond Hill	Richmond Hill
CS Viamonde	ÉÉP Laure-Rièse	Toronto
CS Viamonde	ÉÉP Pickering	Pickering
CS Viamonde	ÉSP Pickering	Pickering
CS Viamonde	ÉÉP Etobicoke South	Toronto
CS Viamonde	ÉÉP Scarborough South	Toronto
CS Viamonde	ÉÉP Pierre-Elliott-Trudeau	Toronto
CS Viamonde	ÉSP Halton (acquisition de terrain)	Oakville
CSDC Centre-Sud	ÉÉC Saint-Nicolas	Milton
CSDC Centre-Sud	ÉSC Renaissance	Aurora
CSDC Centre-Sud	ÉÉC Scarborough East	Toronto
CSDC Centre-Sud	ÉSC East Toronto	Toronto
CSDC Centre-Sud	ÉSC West Toronto	Toronto
CSDC Centre-Sud	ÉÉC Stouffville	Stouffville
CSDC Centre-Sud	ÉSC Stouffville	Stouffville
CSDC Centre-Sud	ÉÉC Brampton West	Brampton
CSDC Centre-Sud	ÉSC Halton	Oakville
CSDC Centre-Sud	ÉÉC Georges-Étienne-Cartier	Toronto
CSDC Centre-Sud	ÉÉC Etobicoke	Toronto

Seulement un de ces 22 projets consiste en un remplacement et un accroissement de la capacité d'une école existante (Laure-Rièse). Les 21 autres projets immobiliers financés résulteront en 21 nouvelles écoles ou en expansion d'écoles existantes desservant les élèves de langue française. La moitié de ces projets sont situés dans la ville de Toronto, les autres sont dans le grand Toronto. De plus, ces deux conseils scolaires ont aussi reçu des fonds en immobilisations pour des projets en dehors du grand Toronto.

Dans votre rapport d'enquête vous mentionnez que « **... on évalue donc aux alentours de 10 le nombre de nouvelles écoles de langue française qui devraient ouvrir à Toronto, selon la taille, l'emplacement et les programmes envisagés pour chaque établissement ...** ». Nous sommes d'avis que les investissements que nous

avons faits dans 9 nouvelles écoles additionnelles rencontrent adéquatement les besoins du réseau d'écoles de langue française de Toronto.

De surcroît, comme les autres conseils scolaires de la province, les deux conseils scolaires de langue française du grand Toronto ont aussi reçu du financement en matière d'immobilisations sous les programmes suivants : écoles dont les coûts de réparation sont prohibitifs visant à remplacer des écoles, réduction de l'effectif des classes à l'élémentaire, pressions dues aux effectifs ainsi que sous le programme visant l'expansion d'écoles existantes en vue d'accueillir la maternelle et le jardin à temps plein.

Le Ministère continuera à évaluer les besoins des conseils scolaires de langue française à Toronto et dans le reste de la province, en vue d'accroître l'accès des ayants droits, au fur et à mesure que du financement en matière d'immobilisations sera disponible.

Collaboration

Comme vous le savez, le Ministère ne dispose que d'une autorité limitée lorsque vient le temps de forcer les conseils scolaires à travailler ensemble. Cependant, nous sommes heureux de confirmer que les deux conseils scolaires de langue française de Toronto travaillent ensemble sur le projet d'écoles conjointes qui sera situé dans l'ancienne West Toronto Collegiate Institute acquis du Toronto District School Board. Le Ministère est d'avis que cette école combinée desservira approximativement 900 élèves à maturité. Nous croyons que cette école sera ouverte pour septembre 2012, malgré le volume de rénovations requis.

Le Ministère espère que les deux conseils de langue française seront en mesure d'utiliser ce modèle de partenariat ainsi que d'autres similaires entre le CS Viamonde et le CSDÉC du Sud-Ouest à Sarnia, afin de maximiser leur présence, leurs ressources et le support aux élèves de Toronto et des communautés en province.

De plus, les deux conseils scolaires de langue française de Toronto sont toujours membres participants du Toronto Public Asset Working Group (PAWG) qui inclut aussi le ministère de l'Éducation, le TDSB et le Toronto Land Corporation (TLC), le TCDSB, la ville de Toronto et Build Toronto (Les termes de référence du PAWG sont en pièce jointe, en anglais seulement)

J'aimerais mettre en évidence que le Ministère croit fermement que la nécessité de collaborer s'applique tant aux conseils scolaires de langue anglaise que ceux de langue française. Conséquemment, nous avons discuté avec certains conseils scolaires des opportunités tant immobilières qu'au niveau de la programmation des écoles conjointes et nous continuerons à le faire avec tous les conseils scolaires de l'Ontario.

Il est aussi important de noter que j'ai rencontré séparément, le 19 février 2012, les directions de l'Éducation du CS Viamonde et du CSDC Centre-Sud afin de discuter de

problématiques immobilières. Lors de ces rencontres, j'ai proposé que les deux conseils scolaires s'engagent dans un processus de planification conjoint. Le personnel du Ministère assurera le suivi sous peu.

Définition inclusive de francophone (DIF)

Le ministère de l'Éducation utilise les données de Statistique Canada au niveau de la première langue officielle parlée (PLOP) afin d'évaluer le nombre d'ayants droits de langue française. Cette information a été utilisée pour l'analyse relative aux nombre d'ayants droits de langue française sous-desservis ou non-desservis dans le cadre de l'attribution des allocations en matière d'immobilisations.

La DIF a été développée à la demande de l'Office des affaires francophones afin de remplacer la variable associée à la première langue parlée qui est plus restrictive. La différence entre la PLOP et la DIF est minime et lorsqu'on compare les résultats obtenus quant aux estimés de la population francophone, les deux méthodes présentent une différence de moins de 1%.

La DIF n'est pas actuellement disponible et il n'y a pas d'impératif administratif ou de directive gouvernementale d'en faire usage. Cependant, lorsque les données du recensement de 2011 seront disponibles, le ministère de l'Éducation développera une analyse visant à déterminer l'impact potentiel des données de la DIF et effectuera potentiellement le transfert de la PLOP à la DIF pour ses futures analyses.

Deuxième recommandation : Le commissaire recommande que toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables, à savoir le Règlement de l'Ontario 444/98, Aliénation de biens immeubles excédentaires, soient modifiées afin que :

- le ministère de l'Éducation ait le pouvoir d'ordonner aux conseils scolaires de vendre des sites inutilisés ou excédentaires dans des situations bien définies;
- il y ait des limites établies concernant la durée pendant laquelle un conseil scolaire peut conserver une propriété inutilisée;
- il y ait des limites établies concernant la durée pendant laquelle une offre d'achat de propriété est valide avant qu'une transaction financière n'ait lieu;
- les propriétés divisées soient uniquement accessibles aux conseils scolaires à des fins scolaires, à moins d'obtenir une dispense du ministre, restreinte à des situations bien définies;
- les coûts de location pour les conseils coïncidents soient établis selon une formule « au prix coûtant » de sorte que les conseils scolaires ne récoltent pas de profits de la location;
- le Règlement favorise des transactions plus efficaces et efficientes entre les conseils scolaires;
- le ministère de l'Éducation rende public régulièrement des actes d'aliénation de propriétés scolaires excédentaires.

Réponse du Ministère:

Les conseils scolaires sont responsables de leurs installations scolaires sous la loi sur l'Éducation. Cependant il est de l'intérêt collectif que ces actifs immobiliers soient utilisés efficacement dans l'optique de supporter l'éducation financée par les fonds publics. Le Ministère revoit présentement le règlement de l'Ontario 444/98 dans le but de proposer des changements visant à le rendre plus efficace quant à l'utilisation des actifs immobiliers. Bien que le règlement de l'Ontario 444/98 puisse être amendé par le Ministère, tel que vous le mentionnez dans votre rapport d'enquête, plusieurs des recommandations ci-dessus peuvent exiger des modifications à la Loi sur l'éducation.

Le Ministère prendra en compte les suggestions de tous les conseils scolaires et autres intervenants incluant le commissaire aux services en français quant aux changements au règlement de l'Ontario 444/98 qui seront apportés à l'attention de la ministre de l'Éducation pour considération. Le Ministère est conscient que les problématiques reliées au règlement de l'Ontario 444/98 ainsi qu'à l'utilisation efficace des biens publics ont été et continuent à être soulevées par les conseils scolaires de langue anglaise et française, ainsi que publics et catholiques de toute la province.

Troisième recommandation : Le commissaire recommande que, en vue de soutenir les projets menés en collaboration par les conseils scolaires de langue française, le Ministère examine la possibilité de fournir des incitatifs pour des projets d'immobilisations conjoints entre les conseils scolaires, et élabore un cadre administratif et conceptuel pour la planification et la mise en œuvre de tels projets.

Réponse du Ministère:

Le Ministère est heureux que le commissaire encourage les conseils scolaires de langue française à travailler ensemble au bénéfice de tous les élèves de langue française. Dans la même veine, bien que le Ministère ne dispose pas de l'autorité de forcer les conseils scolaires à entreprendre des projets d'immobilisations conjoints, le Ministère encourage fortement tous les conseils scolaires (tant de langue anglaise que française, ainsi que publics et catholiques) à travailler ensemble lorsqu'une solution en matière d'immobilisations semble plus efficace et permettrait d'offrir un meilleur support aux élèves. Par exemple, lors de la révision des priorités en matière d'immobilisations de 2011 pour fins d'approbation, le Ministère a indiqué aux conseils scolaires qu'un des facteurs lors de la révision et l'évaluation des plans d'affaires serait le potentiel de partenariat.

Nous avons remarqué que plusieurs autres projets de partenariats existants ont produit des installations offrant des bénéfices tels que de plus grands gymnases et des espaces d'apprentissage spécialisés, qui n'auraient pas pu être offerts aux élèves dans des installations scolaires indépendantes. De plus, ces projets conjoints offrent les bases d'une communauté plus vaste de développement professionnel pour le personnel enseignant tout en offrant plus d'opportunités pour des activités parascolaires combinées pour les élèves. Dans les communautés où la population étudiante est particulièrement basse, les écoles conjointes peuvent constituer un modèle éducatif

durable visant à desservir ces communautés à long terme en mettant l'emphase sur un seul investissement tant immobilier qu'au niveau de la programmation en vue de produire une installation scolaire optimale. Il est important de souligner que les conseils scolaires collaborent aussi avec d'autres partenaires publics tant au niveau de l'utilisation que de la construction d'écoles (par exemple : bibliothèque publique, garderie, centre communautaire).

À ce jour, il y a plusieurs exemples où tant le secteur des conseils scolaires de langue anglaise que de langue française partage des écoles existantes ou s'affairent à la co-construction de nouvelles écoles. Ci-dessous, quelques exemples où les conseils scolaires de langue française partagent et construisent en partenariat des écoles :

- Iroquois Falls: CSCD des Grandes Rivières et CSP du Nord-Est opèrent l'école secondaire catholique l'Alliance et l'école secondaire publique l'Alliance dans le même bâtiment.
- Sarnia: CSDÉC du Sud-Ouest et CS Viamonde s'affairent à l'expansion de l'école secondaire catholique Saint-François-Xavier appartenant au CSDÉC du Sud-Ouest afin de créer l'école secondaire publique Franco-Jeunesse qui sera opérée par le CS Viamonde. Ce projet inclut aussi un nouveau centre communautaire de langue française financé par le gouvernement fédéral.
- Toronto: CS Viamonde et CSDC Centre-Sud offriront tous les deux un programme secondaire dans l'ancien West Toronto Collegiate Institute.

Tous ces projets conjoints ont évolué de façons différentes et fonctionnent sous différents types d'ententes et de modèles. Dans le cas de West Toronto, le Ministère a exigé que les deux conseils scolaires partagent l'installation scolaire en raison de sa superficie et de sa localisation. Les deux conseils scolaires ont travaillé ensemble afin de conclure l'achat et la planification conjointe des nouvelles écoles.

Tel que mentionné précédemment, le Ministère utilisera ces exemples de projets conjoints ainsi que ceux opérés par les conseils scolaires de langue anglaise afin d'en faire la promotion dans le futur. Le Ministère procède à l'évaluation des options visant à encourager plus de partenariats. Dans un contexte où les fonds publics sont limités et compte tenu du climat fiscal actuel, tant le ministère de l'Éducation que les conseils scolaires ont la responsabilité de proposer les solutions immobilières efficaces visant à rencontrer les normes les plus élevées quant à la réussite des élèves.